

PROCEDURE CONVENTION DE STAGE

DEUST MF / DEUST APSL

La convention de stage doit être remise **au maximum 7 jours avant le début du stage** afin qu'elle soit vérifiée et que le secrétariat puisse recueillir toutes les signatures nécessaires à sa validation

Pour rappel, il est possible et conseillé de consulter sur le site de l'UPVD (le tuto) pour réaliser les conventions de stage. En cas de problème le secrétariat est disponible pour répondre aux questions.

Le stage ne doit pas débuter sans convention de stage validée

Consignes à respecter

- La convention de stage doit être donnée au secrétariat **maximum 7 jours avant le début du stage**, signée par l'étudiant, l'organisme d'accueil (signature et tampon) ainsi que par le tuteur.
- Si l'étudiant tarde à la déposer au secrétariat, il devra reporter son stage. Il est nécessaire de se mettre d'accord avec la structure de stage pour convenir d'une période.
- **Le nombre d'heures réalisées doit correspondre exactement à la période de stage mentionnée dans la convention.** Il faut être très vigilant sur ce point là, si les heures ne correspondent pas la convention ne sera pas validée (pour être précis, calculer le nombre d'heures à l'aide d'un calendrier)
- La convention de stage dispose d'un espace « **commentaires** » Celui-ci doit être rempli et **le plus détaillé possible : préciser les congés en mentionnant les dates, tenir compte des jours fériés, des vacances ainsi que le détail des heures effectuées par jours de la semaine (+ tout autre information spécifique nécessaire)**
- Les stages sont gratifiés à partir de la 309^{ème} heure. Il est donc primordial de **calculer le nombre d'heures de stage** car le montant de la gratification en dépend.
- Dans l'onglet « **stage** » noter le nombre d'heures par semaine et noter « **temps partiel** » (car moins de 35h/semaine)
- Dans l'onglet « **étudiant** » il sera demandé le nombre d'heures de formation, il ne correspond pas au nombre d'heures de stage mais au **nombre d'heures de cours** : il faudra cocher « **plus de 200 heures** »

La convention doit être remise au secrétariat du DEUST en format papier accompagnée d'une **attestation de responsabilité civile** et **de 2 enveloppes timbrées** (format A4 ou demi A4, les autres formats ne seront pas acceptés)

Aucune modification effectuée à la main ne sera acceptée.